

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

N° de délibération : 10A
Date de transmission
en préfecture :
01 OCT. 2025

Création d'un poste d'agent de maitrise principal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la régularisation de la situation administrative d'un agent et son intégration directe dans le cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux, puis son classement dans un grade équivalent à son grade d'origine, à savoir Agent de Maitrise Principal.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs, tel que modifié par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 mai 2025,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 : De créer un poste d'**Agent de Maitrise Principal** à temps complet.

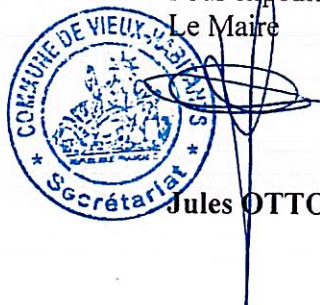
Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'établit en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe et à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :
Affichée le **02 OCT. 2025**

**TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
EMPLOIS PERMANENTS**

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREEES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	10	0	5	14	5
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	28	10	16	1	12	9
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	19	1	19	0	0	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl.	3	0	2	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	2	0	2	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adj. d'Animation. Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	4	6	0	7
Adjoint d'Animation	1	17	0	5	1	12
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} cl.	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} cl.	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ. 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	28	1	5	17	23
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	24	23	19	11	5	12
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	8	1	7	1	1	0
Agent de Maîtrise	16	3	7	0	9	3
Agent de Maîtrise Principal	11	0	10	0	1	0
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Gardien Brigadier de P.M.	5	0	0	0	5	0
Brigadier Chef Principal	5	0	4	0	1	0
Chef de Service Police Munic.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 2 ^{ème} cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	7	0	5	0	2	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	1	2	9	1
TOTAL	198	109	108	36	90	73
	307		144		163	

EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON-COMPLET

Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	30 h	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	4	0	4
Adjoint Administratif	28 h	2	1	1
Adjoint Administratif	30 h	5	2	3
Adjoint Administratif	32 h	3	2	1
Agent de Maîtrise	32 h	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 h	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	18	6	12
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 h	5	5	0
Adjoint Technique	24 h	1	1	0
Adjoint Technique	30 h	11	3	8
Adjoint Technique	32 h	16	1	15
Adjoint d'Animation	32 h	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 h	7	3	4
Adjoint d'Animation	24 h	2	2	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	8	4	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	5	2	3
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	3	2	1
Total des postes à temps non-complet		109	36	73

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS				
Type de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	20 h	4	4	0
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	24 h	1	0	1
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	26 h	2	0	2
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	30 h	3	2	1
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	35 h	1	0	1
Conseillers numériques	35 h	2	2	0
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en Administration)	35 h	1	1	0
Agent recenseur	35 h	18	0	18
Contractuel de droit publique (Chargé de coopération)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit publique (Directeur de centre social)	35 h	1	1	0
Apprenti	35 h	10	2	8
EFFECTIF TOTAL DE NON PERMANENT		45	14	31
EFFECTIF COMMUNAL TOTAL		352	158	194